

BULLETIN VÉTÉRINAIRE

**Bulletin de la Société
vétérinaire pratique de France**

Tome 95

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2011 - N° 1

Directeur de la publication : M. BONI

Les réunions ont lieu, en principe quatre fois par an, à 14 heures 30, à la Maison des vétérinaires, selon un calendrier communiqué en début d'année. Certaines séances peuvent être tenues hors de Paris.

Adresse du siège social

Société vétérinaire pratique de France
10, place Léon Blum, 75011 Paris
bulletin@svpf.fr

Bureau pour l'année 2011

Président

P. PERRIN (Paris)

Vice-Président

J.L. ANGOT (Paris)

Secrétaire général

M. BERNADAC (Coye-la-Forêt, Oise)

Secrétaire général adjoint

M. VEILLY (Vouzon, Loir-et-Cher)

Trésorier

P. ROYER (Paris)

Secrétaire des séances

L. MAURIZI (Paris)

Directeur de la publication du bulletin

M. BONI

(Champigny-sur-Marne, Val-de-Marne)

Responsable du site informatique

O. CARETTE

(Savigny-le-Temple, Seine-et-Marne)

Bibliothécaire-Archiviste

B. TAINTURIER

(Nogent-sur-Marne, Val-de-Marne)

Président sortant

M. VEILLY (Vouzon, Loir-et-Cher)

Conseiller, membre du comité de lecture

C. MILHAUD (Clamart, Hauts-de-Seine)

Conseiller, chargé de la communication

B. PELLETIER (Le Vésinet, Yvelines)

Comité de lecture

J.P. BORNET, H. BRUGERE, P.

DELATOUR,

F. DESBROSSE, Ph. DORCHIES,

M. GUIDONI, C. MILHAUD,

F. SCHELCHER, P. TASSIN

Abonnement annuel

France métropolitaine
et départements outre-mer
42 €

Etranger
44 €

Elèves des écoles vétérinaires /
ASV / Techniciens des DSV
Auxiliaires vétérinaires / Techniciens
21 €

Prix du numéro : 15 €
sauf numéro spécial : 25 €

José Moyard Imprimeur
8 rue Robert Schuman - 10300 SAINTE SAVINE
Tél. 03 25 79 02 47

Dépôt légal 9812 - Janvier 2011
CPPAP 1011 G 85065
ISSN 0395-7500

Sommaire

2 **Éditorial**

3 **Courrier des membres
et du bureau**

Partie administrative

4-6 Rapport moral 2010

7 Bilan 2010

9 Allocution de Marc Veilly, président sortant

10-11 Discours de Patrick Perrin, nouveau président

Communications

12-20 Les actions de santé publique vétérinaire de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) J.L. Angot

21-22 Un réseau pour rassembler les cadres de la « santé publique vétérinaire »
A. Bellancourt

Les actions de santé publique vétérinaire de la Direction générale de l'alimentation (DGAL)



par Jean-Luc Angot

*Directeur général adjoint de l'alimentation, CVO (Chef des services vétérinaires), Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
251, rue de Vaugirard - 75732 Paris cedex 15*

RÉSUMÉ

La Direction générale de l'alimentation (DGAL) est au cœur des missions de santé publique vétérinaire mais aussi de santé végétale. Elle veille à la qualité et à la sécurité des aliments, à chacun des maillons de la chaîne alimentaire, de l'élevage des animaux jusqu'à la remise des aliments aux consommateurs ainsi que des matières premières nécessaires à l'élevage des animaux et à la culture des végétaux. Tous les ans, nous sommes confrontés à une nouvelle menace émergente, contre une tous les 15 ans il y a 40 ans. En outre, comme l'indique l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 75 % des maladies animales émergentes sont transmissibles à l'homme. La détection précoce et la réaction rapide sont les maîtres-mots de l'organisation sanitaire. Prévention et anticipation sous-tendent toutes les stratégies à définir et les organisations à mettre en place, en veillant à assurer une étroite concertation entre les différents acteurs : pouvoirs publics, éleveurs et agriculteurs, industriels et artisans, distributeurs, vétérinaires, techniciens, laboratoires, experts scientifiques...

MOTS-CLÉS

santé publique vétérinaire, sécurité sanitaire, inspections, surveillance et contrôle, chaîne alimentaire, organisation territoriale.

Les missions de la DGAL

La DGAL est l'une des 4 directions (cf. figure 1) du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT).

Elle a été créée en 1987 et a succédé à la Direction de la Qualité, elle-même constituée en 1976 sur la base de la Direction des services vétérinaires du ministère de l'agriculture — qui comprenait à l'époque le Service de la répression des fraudes (cf. figure 2).

L'organisation et les missions de la DGAL sont fixées par l'arrêté du 30 juin 2008.

RESPONSABLES DES SERVICES VÉTÉRINAIRES FRANÇAIS

<i>Chefs du service vétérinaire (1)</i>	Catherine Geslain-Laneelle : 2000-2003
Emmanuel Leclainche : 1912-1929	Thierry Klingler : 2003-2004
Henri Vallée : 1929-1934	Sophie Villers : 2004-2006
Victor Drouin : 1934-1936	Jean-Marc Bournigal : 2006-2009
Camille Broussard : 1936-1944	Pascale Briand : depuis juillet 2009
Pierre Vignardou : 1944-1949	<i>CVO :</i>
André Merle : 1949-1954	Louis Perpère : 1987-1990
Robert Vuillaume : 1954-1959 (2)	Jacques Adroit : 1990-1992
Henri Gasse : 1959-1968	Georges Bedès : 1992-1995
<i>Directeur des services vétérinaires (3)</i>	Bernard Vallat : 1995-2000 (5)
Edouard Mathieu : 1968-1976	Isabelle Chmitelin : 2001-2005 (5)
<i>Directeurs de la Qualité</i>	Monique Eloit : 2005-2009 (5)
Edouard Mathieu : 1976-1981	Jean-Luc Angot : depuis avril 2009 (5)
Gilbert Jolivet : 1981-1987 (4)	
<i>Directeurs généraux et Directrices générales de l'Alimentation :</i>	<i>(1) service d'une direction du Ministère de l'agriculture</i>
André Chavarot : 1987-1991	<i>(2) service rattaché directement au cabinet du Ministre de l'agriculture</i>
Jean-François Guthmann : 1991-1994	<i>(3) création après l'étatisation de l'inspection sanitaire et qualitative des denrées d'origine animale</i>
Philippe Guérin : 1994-1996	<i>(4) 1981 : départ du service de la répression des fraudes</i>
Marion Guillou : 1996-2000	<i>(5) avec les fonctions de DG adjoint</i>

Figure 2 — Historique des responsables des services vétérinaires français

Un Réseau pour rassembler les cadres de la « santé publique vétérinaire » !



par Docteur-vétérinaire Anne Bellancourt, Présidente
Docteur-vétérinaire Philippe Bonbled, Secrétaire général

*RSPV/ENVA - Direction
7, avenue du Général de Gaulle - 94700 Maisons-Alfort*

La « santé publique vétérinaire » a été définie en 1997 par l'Académie vétérinaire de France comme étant « l'ensemble des actions qui ont un rapport direct ou indirect avec les animaux et leurs produits dérivés ou avec leurs maladies, dès lors que ces actions ont pour effet ou pour objet de conserver, protéger ou améliorer la santé humaine ».

Un concept très proche de celui de « One world One health », qui est d'une actualité toute brûlante aussi bien au sein de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) que de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)...humaine.

Et pourtant c'est un concept mal compris de la société dans son ensemble (grand public, décideurs, politiques...), qui par conséquent méconnaît d'autant plus le rôle des acteurs de cette « santé publique vétérinaire », que sont les inspecteurs de la santé publique vétérinaire, les vétérinaires sanitaires, les vétérinaires des armées, les qualitatifs des entreprises agricoles et alimentaires, les enseignants-chercheurs, les vétérinaires biologistes... !

Pour combler cette carence, un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux préconisait la constitution d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Ainsi est né, le 19 octobre 2010, le « réseau de santé publique vétérinaire » ayant pour vocation de rassembler les cadres de la santé publique vétérinaire et plus généralement les cadres des sciences et domaines du vivant et de l'environnement.

Son siège a été fixé à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (Val-de-Marne), pôle d'excellence reconnu en matière de santé publique vétérinaire.

Neufs objectifs

Le « Réseau de santé publique vétérinaire » s'est fixé neufs objectifs :

- 1 - participer au rayonnement de la santé publique vétérinaire, des sciences et domaines du vivant et de l'environnement à l'échelon local, national et international ;
- 2 - établir des synergies avec les administrations (ministères et établissements publics sous tutelle) et les structures du secteur privé compétentes en matière de santé publique vétérinaire, des sciences et domaines du vivant et de l'environnement ;
- 3 - participer activement à la réussite de ses membres dans la transmission et la valorisation des connaissances en matière de santé publique vétérinaire, des sciences et domaines du vivant et de l'environnement ;